

Dans un procès, devant Le Conseil Supérieur, entre Noël Le Vasseur, menuisier de Québec, demandeur, et Pierre Vallière, cordonnier du même endroit, défendeur, Jourdain Lajus comparaît pour le demandeur, le 2 avril 1708. (42)

Le 7 avril Lajus reçoit l'ordre de voir et examiner le cadavre d'un nommé Guérin "mendiant sans aveu ni aucun domicile, " trouvé pendu dans une habitation scize en La Coste St-Michel ", (43)

Le 25 février 1710 il comparaît devant le même tribunal pour les Pères Recollets dont il est le syndic ; le 22 décembre 1711 il est nommé par le Conseil arbitre avec Jean Fornel, marchand, pour évaluer certaines marchandises à propos desquelles il y a un procès ; enfin, il comparaît, le 11 janvier 1712, comme marguiller de Notre-Dame de Qubec, dans un procès à propos d'un banc. (44)

" Mémoire des Remedes que Lajus a fourny aux enfans de defunt sieur de Lorme

1711

" Juillet, le 3 dud (du dit mois) une saignée au bras et avoir	
esté chez luy pour le fils ainay	£ 1
le 5 dud une médecine	£ 2
le 6 dud seigné au bras son petit frere	£ 1
le 9 dud medecine aux deux frères, £ 3, avoir	
esté chez lui, £ 2	£ 5
aout le 6 dud une medecine au petit	£ 1, 10 s

1712

janvier le 6 dud seigné au bras Alexandre	£ 1
le 7 dud seigné au bras Alexandre	£ 1

(45)

42. *Ibid.*, vol. V, pp. 799, 850, 851, 860.

43. *Ibid.*, vol. V, p. 803.

44. *Ibid.*, vol. VI, pp. 35, 276, 290, 298, 325.

45. *Doc. Rég. Franc.*, arch. judic., 2 rue Cook.